

Royaume du Maroc

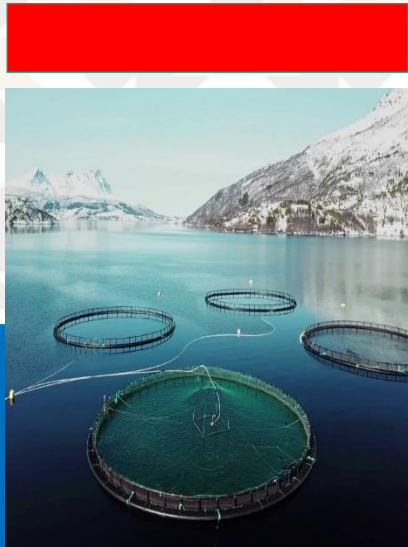
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires



المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

Résistance aux Antimicrobiens en santé animale:

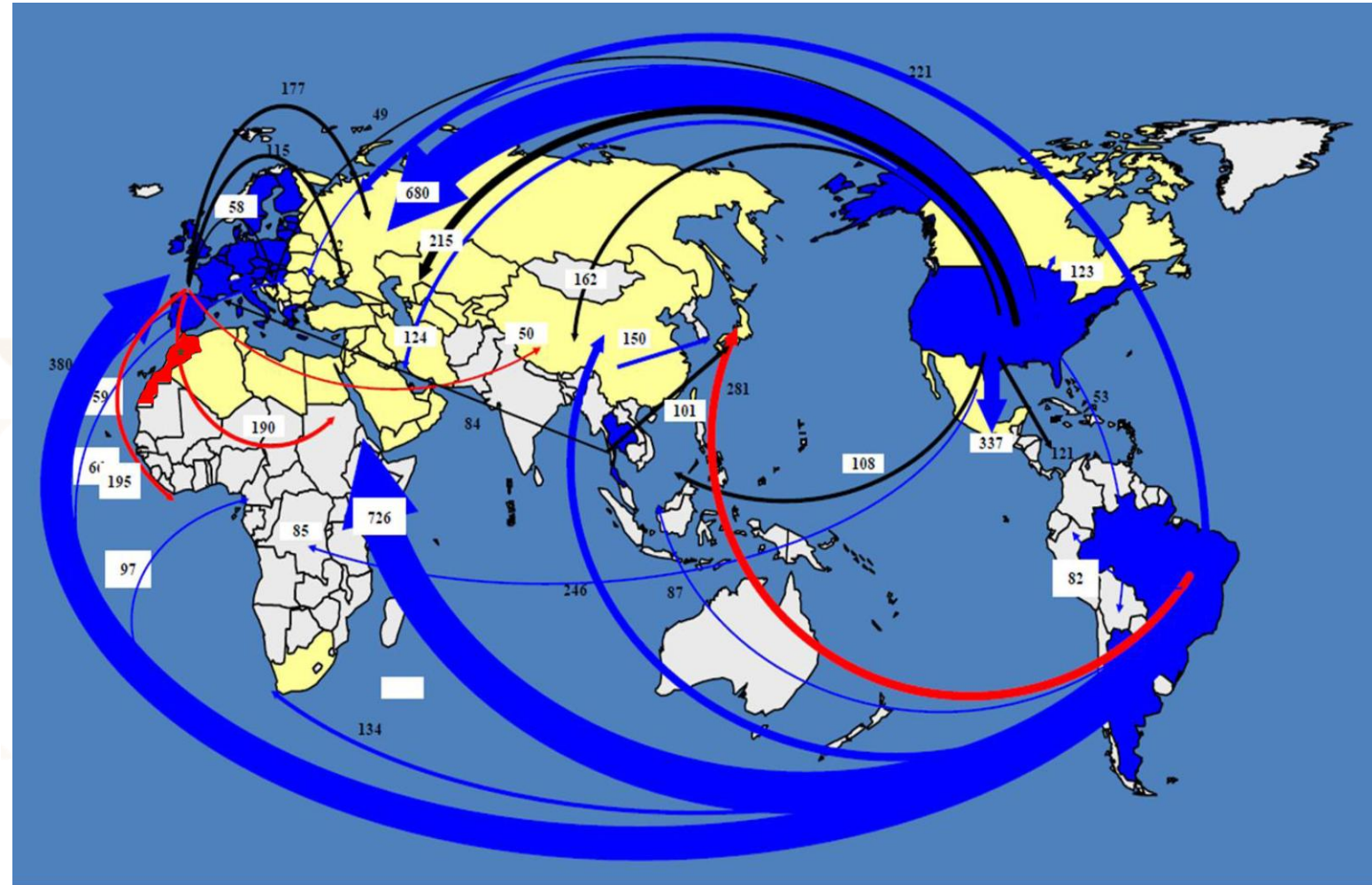
Partage d'expérience sur la gouvernance et la gestion responsable de la RAM



Présenté par : Dr. EL WAHLI Younes (DMV)
Chef de la Division de la Pharmacie et des Intrants Vétérinaires
ONSSA/ Maroc
FP OMSA Maroc/ VMP

Contexte :

- Des mouvements sans précédent de marchandises et de personnes (des agents pathogènes colonisent toute la planète)
- Tout est connecté, nous partageons notre environnement, nous partageons nos bactéries (One world)
- Les bactéries résistantes voyagent avec les humains, les animaux et les marchandises et ignorent les frontières,



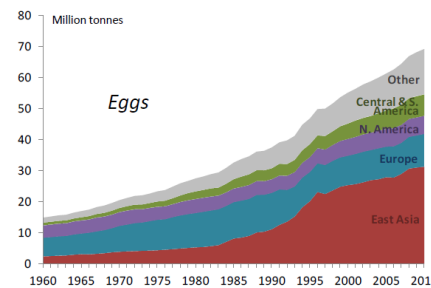
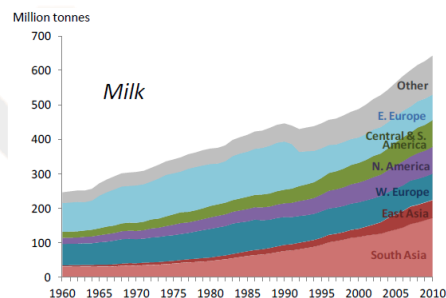
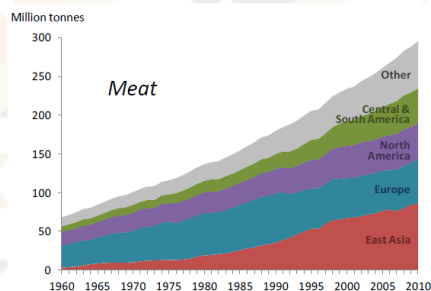
Trade in poultry and poultry products

Source: GIRA, 2004

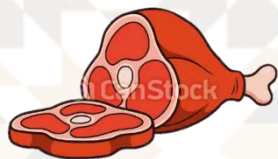
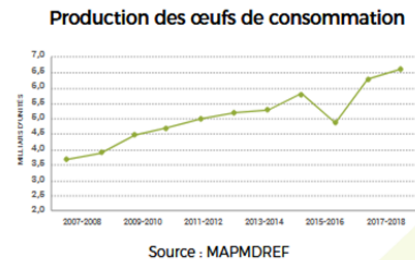
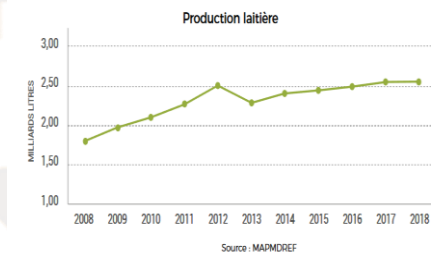
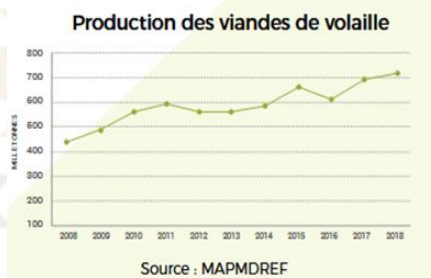
Contexte :

Production mondiale et nationale :

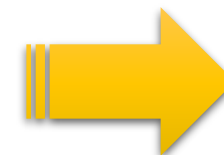
Source
FAO



Source
MAPMDREF



Utilisation des
antibiotiques



Contexte : Un usage partagé des antibiotiques

Traitement & prophylaxie

Chaîne alimentaire ou contact

Médecine humaine

Hôpital

Médecine vétérinaire

Agriculture

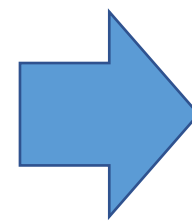
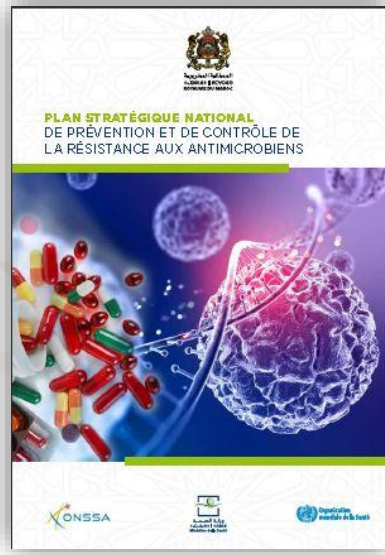
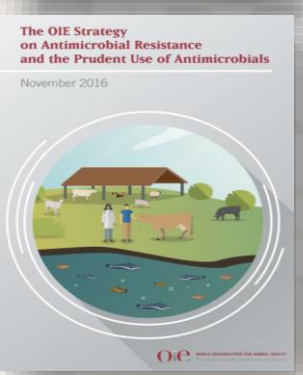
Facteurs de croissance

Arrêté du MAPM n°4260-12 du 17 safar 1434 (31 décembre 2012) relatif aux substances interdites à administrer aux animaux d'élevage tel qu'il a été modifié et complété (BO n°7280 du 07/03/2024, P.898)

Protection phytosanitaire

Loi n°34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques

Stratégie du Maroc pour lutter contre la RAM : approche intersectorielle



Collaboration entre le MSPS et l'ONSSA dans le cadre de l'approche «une seule santé »

Plan Stratégique National de Prévention et de Contrôle de la Résistance aux Antimicrobiens

PLAN D'ACTION

| Actes | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Statut de réalisation | Structure porteuse | Coût estimé en Dirhams | Indicateur de suivi |
|---|------|------|------|------|-----------------------|--------------------------|------------------------------|--|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: Renforcer les connaissances à travers la surveillance et le recensement | | | | | | | | |
| Action 1.1: Mettre en place un système national et intégré de surveillance de la RAM | | | | | | | | |
| Mesure 1.1.1: Développer les capacités des laboratoires et des centres de surveillance de la RAM | | | | | | | | |
| Actes | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Statut de réalisation | Structure porteuse | Coût estimé en Dirhams | Indicateur de suivi |
| Actes 1.1.1.1: Organiser 2 ateliers sur l'organisation du système de surveillance | | | | | DELMA | OMS, CHU, Société Royale | 100 000 (Janvier 2018, 2019) | Protocoles de SS validés |
| Actes 1.1.1.2: Elaborer et diffuser une brochure sur l'organisation du système de surveillance | | | | | DELMA | DRCC | - | Circulaire élaborée et diffusée |
| Mesure 1.1.2: Développer les capacités des laboratoires, y compris les laboratoires vétérinaires et d'hygiène alimentaire (impliqués dans la surveillance) | | | | | | | | |
| Actes 1.1.2.1: Etablir un état des lieux pour les laboratoires de surveillance (CHU, CC, Formation) | | | | | DELMA, MSPS, ONSSA | CHSA | - | Rapport d'état des lieux établi |
| Actes 1.1.2.2: Etablir une liste des besoins avec un plan budgétaire | | | | | DELMA, MSPS, ONSSA | CHSA | - | Liste des besoins établie |
| Actes 1.1.2.3: Organiser des sessions de formation pour le personnel de laboratoire (diagnostique) | | | | | DELMA, MSPS, ONSSA | FM | 3000000 | Nombre de personnel formé, Nombre de sessions de formation |
| Actes 1.1.2.4: Acquiescence et ressources nécessaires en matière de diagnostic de la RAM selon la liste des besoins | | | | | DELMA, MSPS, ONSSA | DRCC, CHSA, ONSSA | 1 000 000 | Matériel acquis |
| Mesure 1.1.3: Elaborer les normes et les directives nationales de surveillance de la résistance aux antimicrobiens | | | | | | | | |
| Actes 1.1.3.1: Organiser 2 ateliers d'élaboration des procédures techniques de surveillance | | | | | DELMA, ONSSA | OMS | 100 000 (Elevé 2018, 2019) | Nombre d'ateliers réalisés |

Plan d'action pluriannuel

Plan Stratégique National de Prévention et de Contrôle de la Résistance aux Antimicrobiens: 2019-2022 (Phase II 2026-2030 en cours de reconduction..)



humans

5 objectifs



animals

11 actions,

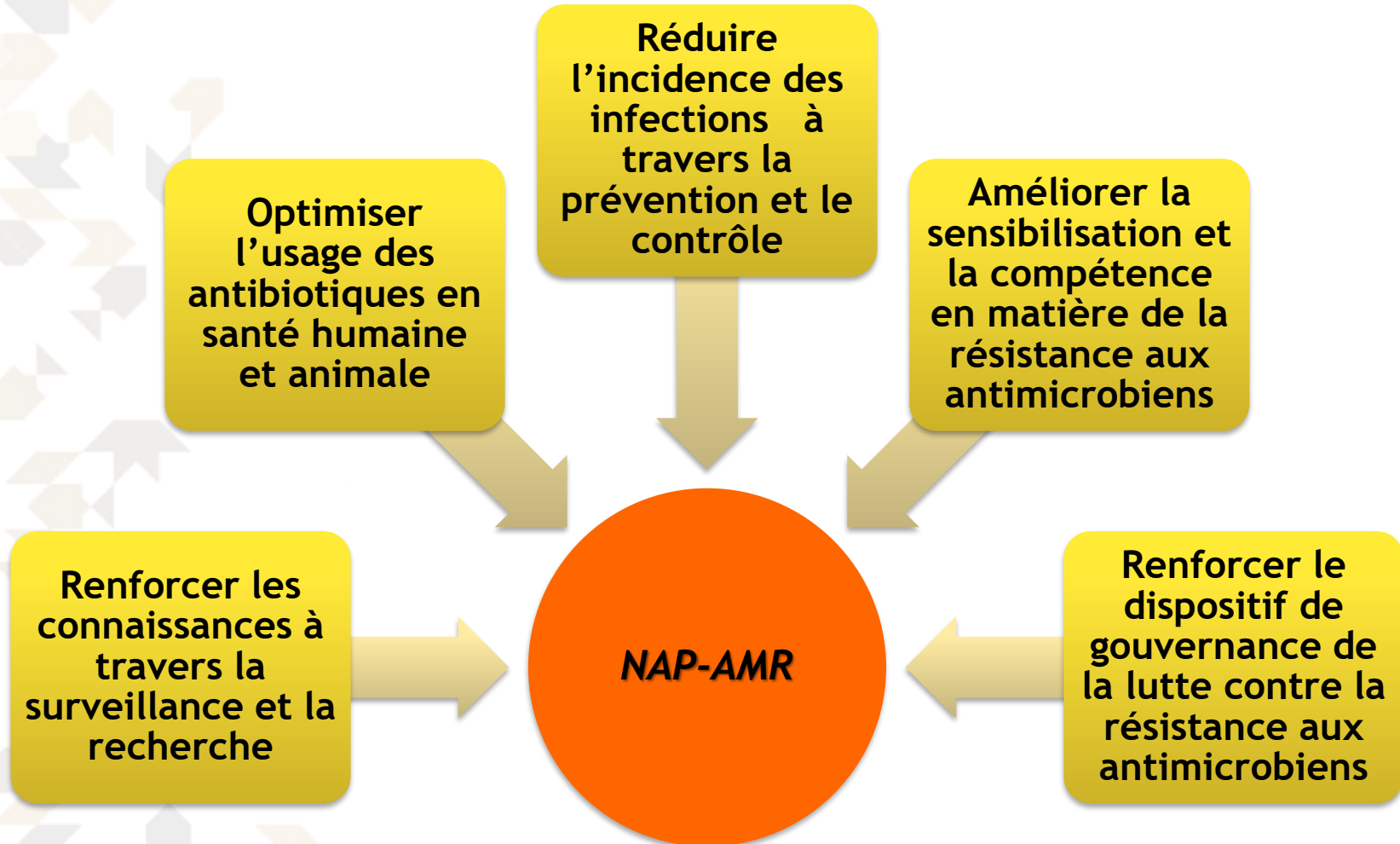


27 mesures,



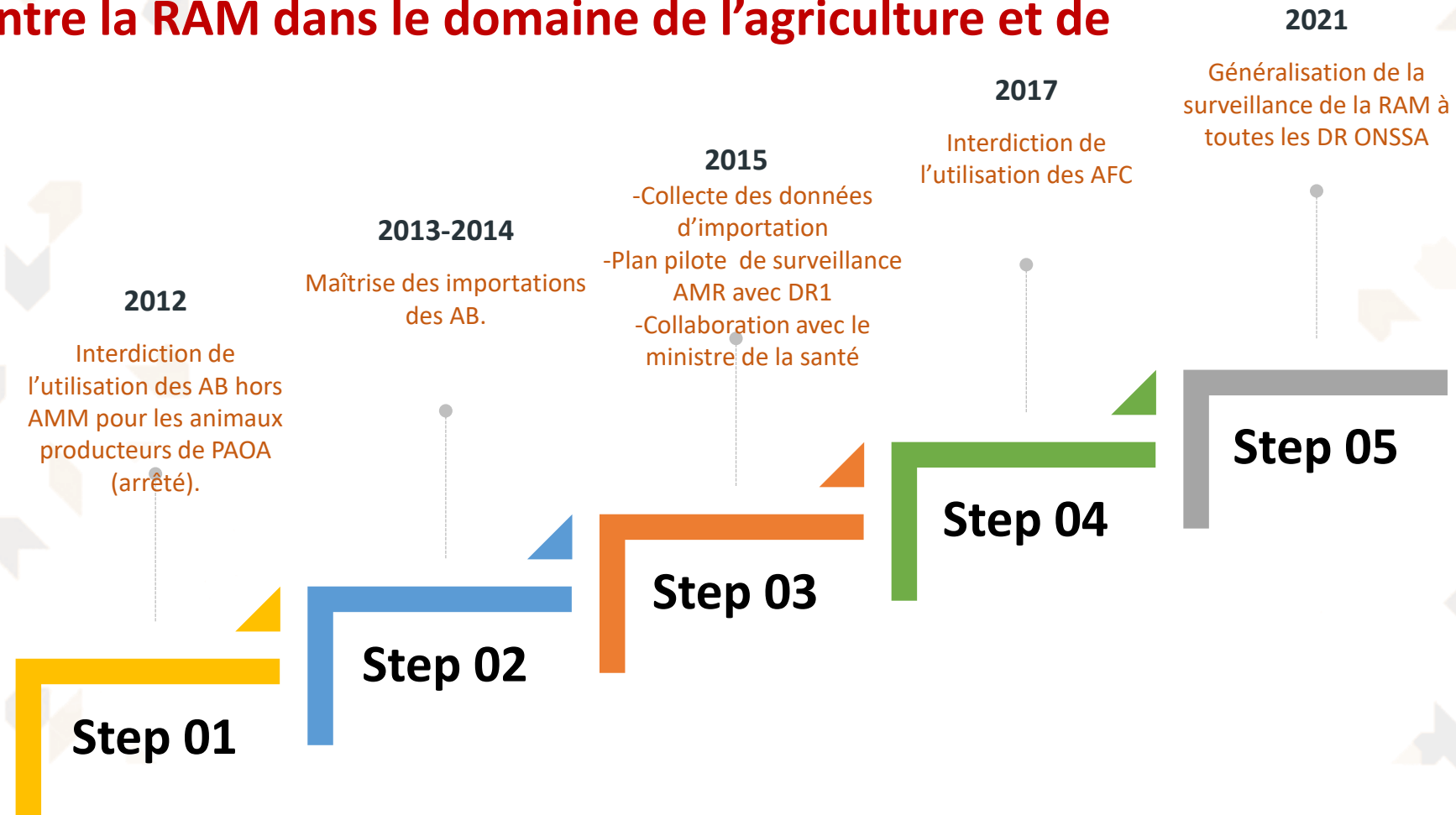
environment

81 activités



Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Une mise en place progressive des actions pour se conformer aux normes et recommandations internationales



Avant 2015:

- Les données existantes sont fragmentaires et difficiles à exploiter
- Peu d'études ont été menées en particulier sur la colibacillose chez les volailles (filali, 1986; amara, 1994; chorfi, 1994; amara, 1995; Jaouzi, 2004; El Houadfi et Zekhnini, 2009; Rahmatallah, 2013; Guemmouri, 2013; Gazzar, 2015; Alillouch, 2015; Bhar, 2016; Hafed, 2016; Rahmatallah, 2016; Rhnima, 2017)
- Certains antimicrobiens n'étaient pas contrôlés par les autorités vétérinaires (importés par des sociétés chimiques)

Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Objectif n°1 : Renforcer le dispositif de **gouvernance** de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Engagement
politique de
haut niveau



M. Aziz Akhannouch,
Ministre de l'Agriculture
Conférence Mondiale de l'OIE sur l'usage prudent des
antimicrobiens
Marrakech, octobre 2018
Actuel Chef du Gouvernement



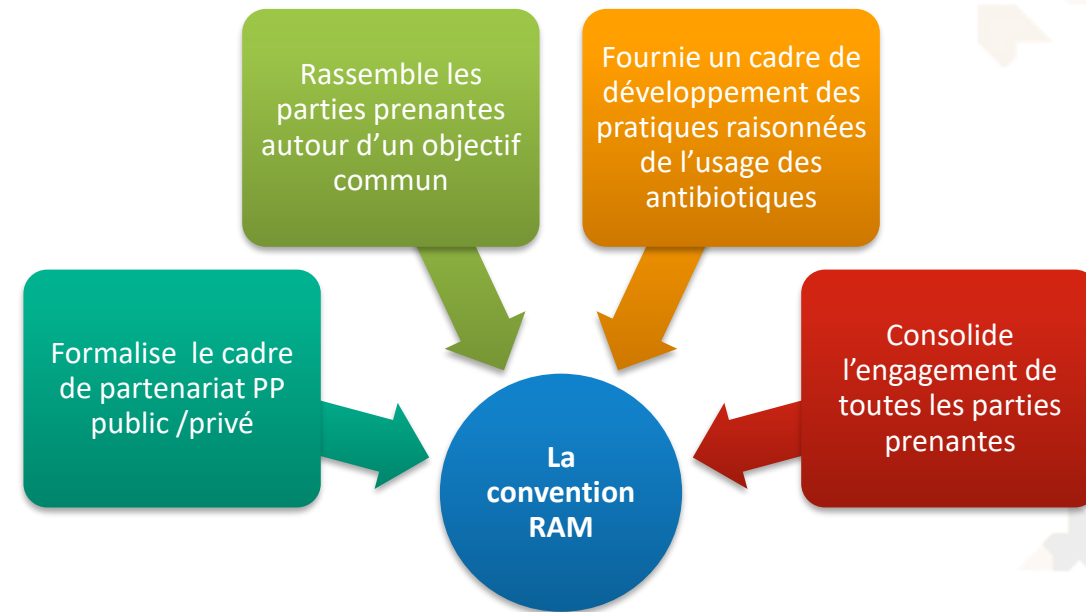
M. Mohammed Sadiki,
SG du département de l'Agriculture
Lancement du projet d'appui à la mise en œuvre du plan
stratégique national Rabat, Juin 2021
Actuel Ministre de l'Agriculture

Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Objectif n°1 : Renforcer le dispositif de **gouvernance** de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens: **Coordination intra-sectorielle**



Engagement des partenaires sectoriels concernés par la lutte contre l'antibiorésistance



Signature d'une convention entre le MAPMDREF et tous les partenaires sectoriels concernés par la lutte contre l'antibiorésistance dans le secteur de l'élevage et la chaîne alimentaire (09/11/2021)

(MAPMDREF; ONSSA; IAV; ONV; FISA; FIMAP; MAROC LAIT; FIVIAR; ANPV; AMIPVET)

Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Objectif n°1 : Renforcer le dispositif de **gouvernance** de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

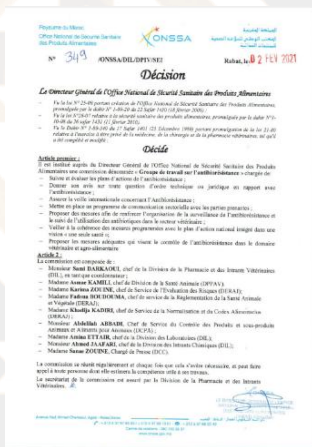
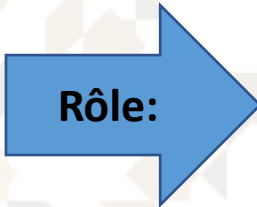
Coordination intersectorielle

- Collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de l'environnement dans le cadre de l'approche « une seule santé » pour la mise en œuvre des actions prévues dans le plan National intégré pour la lutte contre la RAM

Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Objectif n°1 : Renforcer le dispositif de **gouvernance** de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Création d'un Groupe de travail ONSSA par décision du DG de l'ONSSA



- Suivre et évaluer les plans d'actions de l'antibiorésistance ;
- Donner son avis sur toute question d'ordre technique ou juridique en rapport avec l'antibiorésistance ;
- Assurer la veille internationale concernant l'Antibiorésistance ;
- Mettre en place un programme de communication sectorielle avec les parties prenantes ;
- Proposer des mesures afin de renforcer l'organisation de la surveillance de l'antibiorésistance et le suivi de l'utilisation des antibiotiques dans le secteur vétérinaire ;
- Veiller à la cohérence des mesures programmées avec le plan d'action national intégré dans une vision « une seule santé » ;
- Proposer les mesures adéquates qui visent le contrôle de l'antibiorésistance dans le domaine vétérinaire et agro-alimentaire

Objectif n°2 : Améliorer la sensibilisation et la compétence en matière de la résistance aux antimicrobiens

2eme Conférence mondiale de l'OIE/OMSA sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens mettant les normes en pratique Marrakech (Maroc), 29-31 octobre 2018

Avec invitation des parties prenantes pour leur sensibilisation.



Objectif n°2 : Améliorer la sensibilisation et la compétence en matière de la résistance aux antimicrobiens

Réalisation de plusieurs réunions avec les parties prenantes du secteur animal depuis 2015 afin de :

- Sensibiliser et former les parties prenantes
- Améliorer la connaissance de la RAM dans le contexte national
- Définir les actions à mener par chaque partie prenante (PP)

Participation aux séminaires et journées scientifiques (nationales et internationales).

Célébration de la semaine mondiale de lutte contre la RAM en collaboration avec le ministère de la Santé et de la Protection Sociale.

Objectif n°2 : Améliorer la sensibilisation et la compétence en matière de la résistance aux antimicrobiens

Sensibilisation (prescripteurs, professionnels, étudiants, Agriculteurs, ...)





Objectif n°3: Réduire l'incidence des infections à travers la prévention et le contrôle

Activité: Renforcement des capacités des organisations professionnelles, dans le domaine de la santé animale, dans le développement et la mise en œuvre de normes, standards et directives de bonnes pratiques sur la biosécurité et le contrôle et prévention des infections (PCI).

- Élaboration des guides bonnes pratiques de biosécurité et de contrôle et de prévention des infections dans les secteurs de l'aviculture et de l'élevage bovin laitier



Produit :

manuel des procédures sur les bonne pratiques dans chaque secteur **(juin 2022)**

- Organisation des formation de formateurs sur la biosécurité de secteur de l'élevage bovin laitier pour les organisations professionnelles



Produit :

- 10 sessions régionales de formation sur la biosécurité dans les filières aviculture (6 sessions prévues) et production laitière (4 sessions réalisés) **(juillet-septembre 2022)**

Objectif n°4 : Optimiser l'usage des antibiotiques en santé animale

Cadre légal de l'administration des antibiotiques

L'administration des antibiotiques, comme de tout autre médicament vétérinaire est réglementée :

- Ils doivent être prescrits par le vétérinaire (loi 21-80) et son décret app.
- Ils doivent être enregistrés dans le registre d'élevage (loi avicole, loi SSA).
- Ils sont interdits en usage hors AMM pour les animaux producteurs de PAOA.

Cadre légal de l'autorisation de mise sur le marché

Contrôle de l'amont à l'aval ; de la fabrication à l'utilisation

Autorisation préalable des Etablissements pharmaceutiques vétérinaires

Plan de surveillance de la qualité des MV



animals

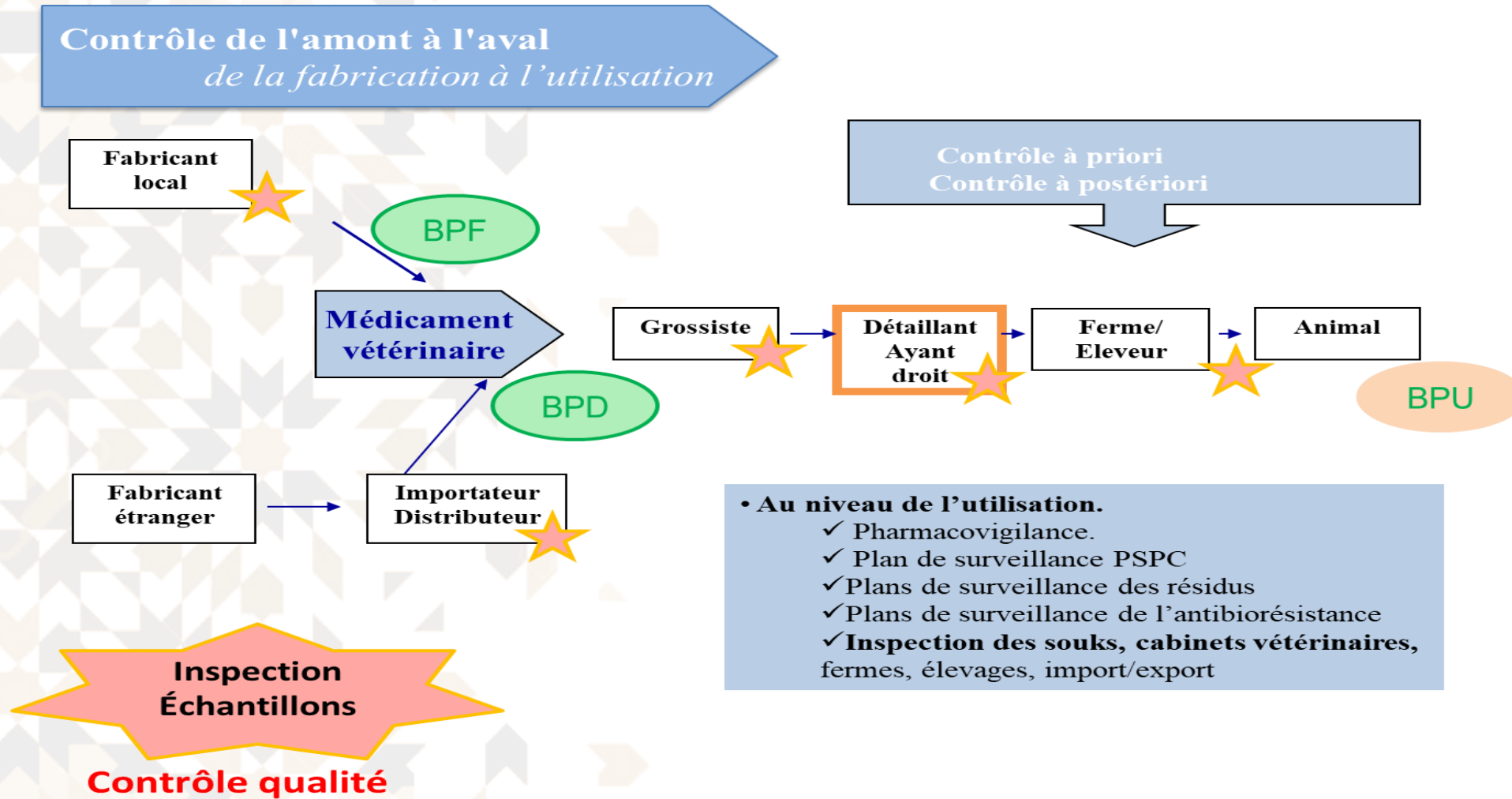
Projet de décret d'application de la loi 21-80 **en cours de révision** pour:

- S'aligner sur les exigences internationales notamment en ce qui concerne l'antibiorésistance
- Mise à jour de l'arrêté relatif aux substances interdites à administrer aux animaux d'élevage (Antimicrobiens réservés pour l'Homme)

Objectif n°4 : Optimiser l'usage des antibiotiques en santé animale



animals





Objectif n°4 : Optimiser l'usage des antibiotiques en santé animale

Certains objectifs opérationnels de la convention conclue entre le MAPMDREF et les partenaires sectoriels concernés par la lutte contre l'antibiorésistance dans le secteur de l'élevage et la chaîne alimentaire (09/11/2021) visent à :

- Inviter les vétérinaires praticiens à renforcer la traçabilité de la prescription de la délivrance et de l'administration d'antibiotiques destinés aux animaux producteurs de denrées alimentaires ;
- Ce que l'ONSSA fixe des valeurs cibles de réduction de la consommation des antibiotiques et des valeurs d'alerte de consommation d'antibiotiques par secteur d'activité (sur la base de l'analyse des données de vente et d'utilisation des antibiotiques et des données sur l'antibiorésistance);
- Sensibiliser les vétérinaires prescripteurs à un plus large usage des antibiogrammes avant toute délivrance d'antibiotique dans les secteurs de l'élevage ;
- Sensibiliser les éleveurs à respecter les prescriptions vétérinaires ;



Objectif n°5: Renforcer les connaissances à travers la surveillance et la recherche

Besoin de connaître la structure d'utilisation des médicaments vétérinaires

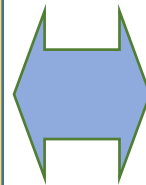
A travers

- Mise en place d'un système national de la surveillance de la RAM :
- Etablissement d'une surveillance de la consommation des antimicrobiens en santé humaine et animale

Pour permettre:

Surveillance de la RAM

- Mesurer les taux de la résistance;
- Suivre l'évolution temporelle de la RAM ;
- Détecter l'émergence d'une nouvelle résistance d'un micro-organisme ou d'un nouveau mécanisme de résistance;
- Evaluer les mesures de prévention et de contrôle mises en place ;



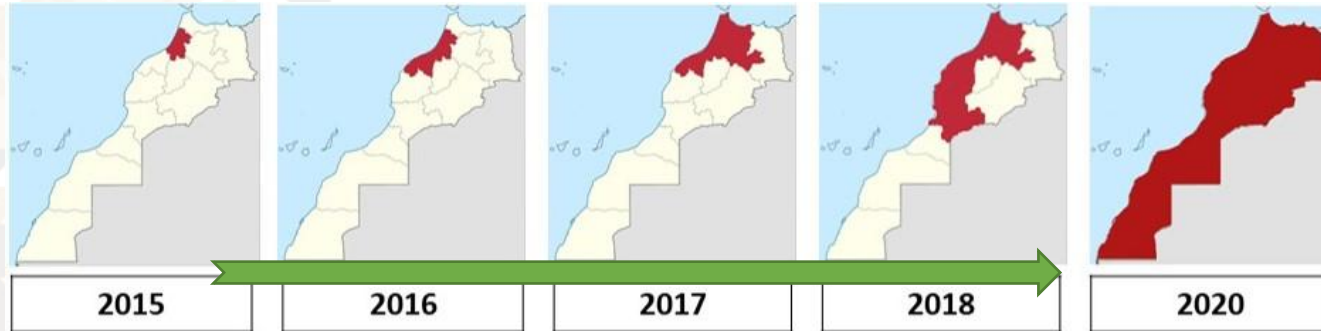
Surveillance de l'UAM

- Apporter des informations utiles sur l'utilisation des antibiotiques (quantité et types d'utilisation) ;
- Evaluer les pratiques de prescription ;
- Confronter les données de surveillance de la RAM avec celle de la l'UAM ;
- Agir en limitant l'utilisation de certains antibiotiques (sur la base de la confrontation les données de la RAM avec celle de la l'UAM)

Surveillance de la RAM, suivi de UAM

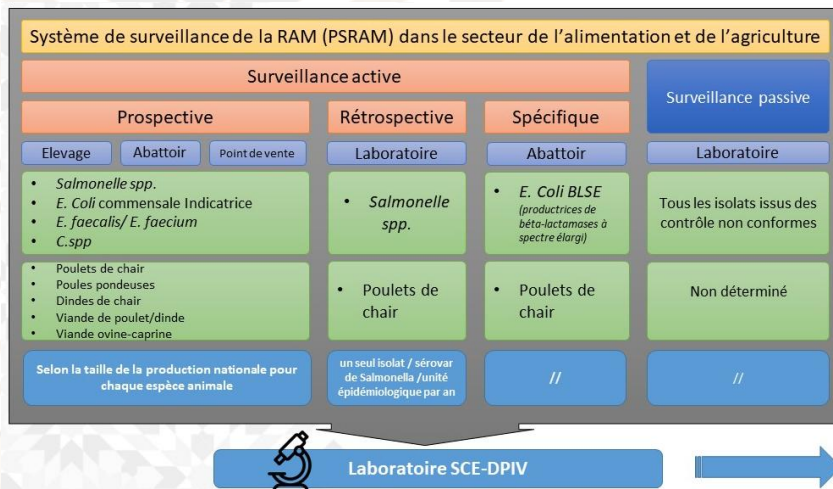
Mise en œuvre

- **RAM**
- Mise en place progressive Du plan de la surveillance de la RAM depuis 2015



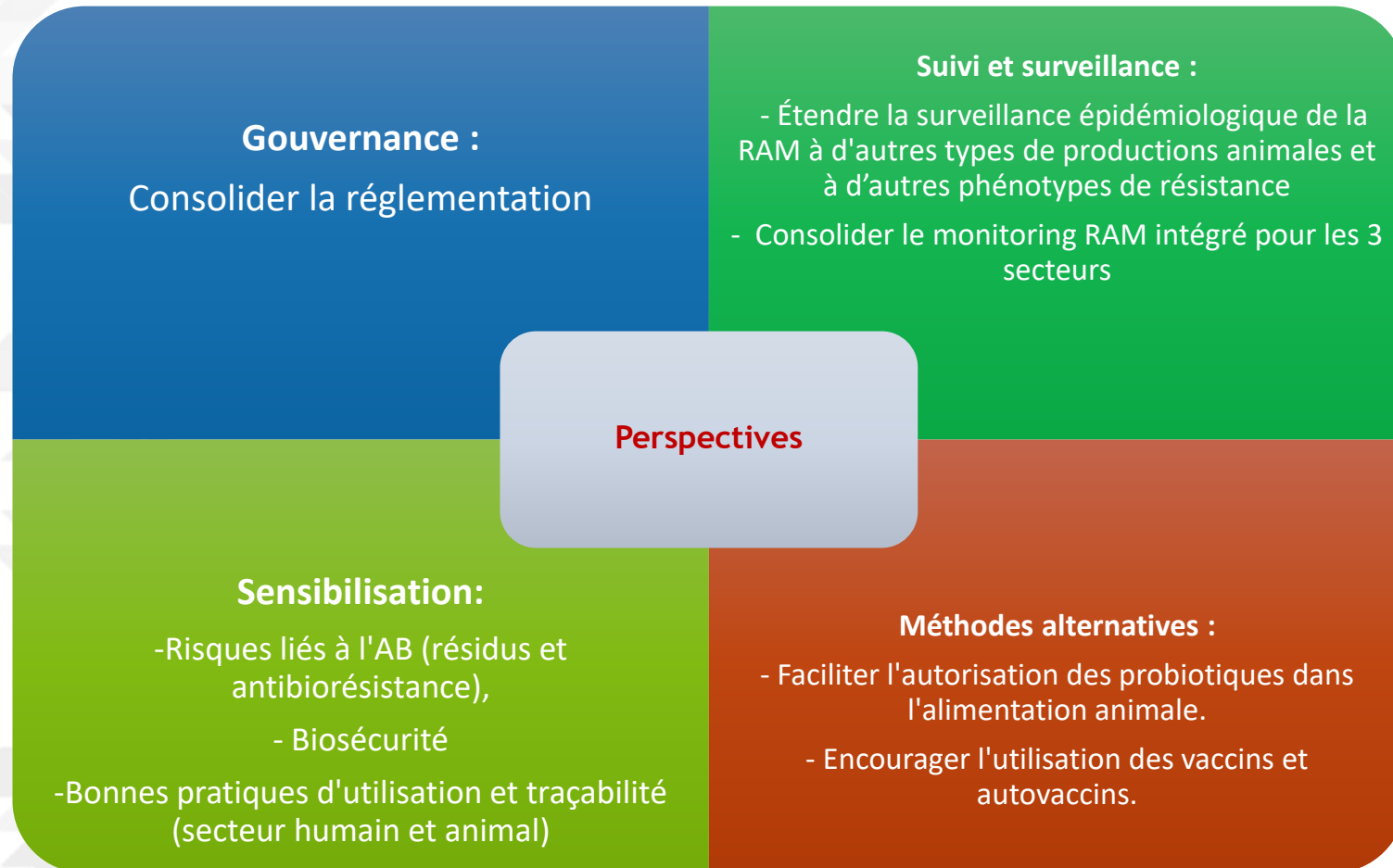
- Une évaluation ATLAS/FAO a été effectuée pour le système de surveillance de la RAM et les capacités des laboratoires dans le secteur vétérinaires

Organisation du système de surveillance de la RAM dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour 2023-2024




Plan sectoriel de lutte contre la RAM dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation :

Perspectives :



MPTF-AMR Maroc

POINTS D'ACTION

|  | SENSIBILISATION | ACTIONS | RESPONSABILITÉ | DATE LIMITE |
|---|-----------------|---|----------------------------------|------------------------|
| 1 | | Évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation et des supports et outils de communication (étude CAP) | <i>équipe projet MPTF</i> | <i>WP MPTF PROJECT</i> |
| 2 | | Organiser des sessions de formation à l'intention des paraprofessionnels spécifiques de la RAM et UAM | <i>projet MPTF</i> | <i>WP MPTF PROJECT</i> |
| 3 | | Organiser des sessions de formation à l'intention des professionnels des autres secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (production végétale...) | <i>projet POPS</i> | <i>WP MPTF PROJECT</i> |
| 4 | | Élargir la rapportage de l'évolution de l'UAM et la surveillance de la RAM aux autres secteurs que l'aviculture | <i>projet MPTF</i> | <i>WP MPTF PROJECT</i> |
| 5 | | Faire un inventaire des formations existantes pour les producteurs et les professionnels. | <i>ONSSA, IAV, ORDRE VET,</i> | <i>FIN 2022</i> |
| 6 | | Préparer un module spécifique de la RAM et l'UAM pour les professionnels | <i>ONSSA, IAV, ORDRE VET, OP</i> | <i>FIN 2022</i> |
| 7 | | Généraliser la formation sur les bonnes pratiques de production aux agriculteurs | <i>projet MPTF</i> | <i>WP MPTF PROJECT</i> |


MPTF-AMR Maroc

CONCLUSION/ Points d'action

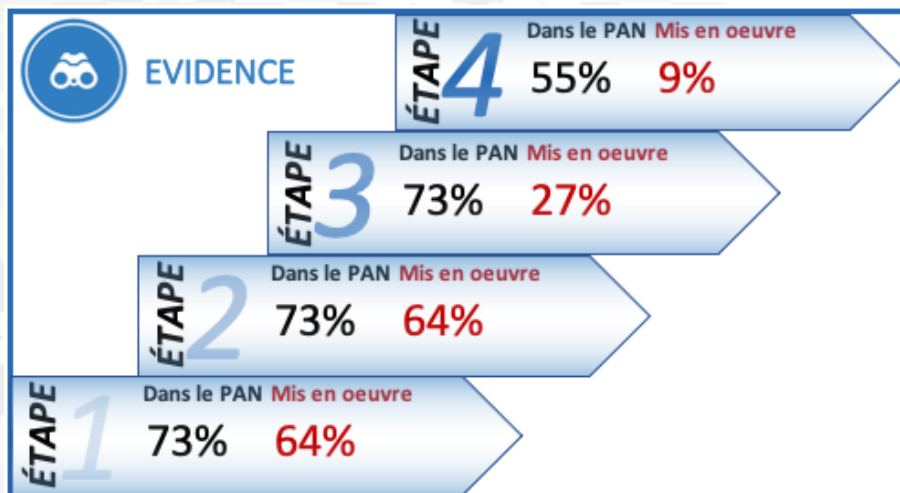
- Presque tous les activités proposés sont inclus dans le PAN
- Une enquête d'évaluation de la sensibilisation de base est nécessaire
- Des campagnes de sensibilisation sont lancées et doivent être répéter et les autres secteurs de l'alimentation et de l'agriculture doivent être inclus
- Un rapportage annuel sur L'UAM et la RAM est disponible pour le secteur avicole et doit être élargi aux autres secteurs
- Les formation pour les producteurs sont disponible à petite échelle mais pas organisé au niveau national.
- Une enquête des possibilités de formation existantes pour les professionnels est réalise et un module spécifique de la RAM et l'UAM pour les professionnels doit être développer.



POINTS D'ACTION


|  EVIDENCE | ACTIONS | RESPONSABILITÉ | DATE LIMITE |
|---|--|------------------------------|--------------------|
| 1 | Élaborer une étude sur les circuits de distribution des pesticides PUA antimicrobiens | ONSSA, POPS | FIN 2022 |
| 2 | Élaborer une étude sur l'usage des pesticides PUA antimicrobiens | ONSS, POPS | FIN 2022 |
| 3 | Démarrer la collecte des données de vente des pesticides antimicrobiens à usage agricole | ONSSA | fin 2022 |
| 4 | Lancer l'appel d'offre pour l'acquisition du système d'information qui permettra la collecte des données(cabinets privés, labos...) | ONSSA | FIN 2022 |
| 5 | Désigner la laboratoire de référence AMR dans les domaines de la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments pour animer le réseau des laboratoires(ATLASS peut aider) | ONSSA, MPTF | FIN 2022 |
| 6 | Élargir progressivement la surveillance de la RAM à d'autres filières: lait, aquaculture | ONSSA | fin 2025 |
| 7 | Améliorer les capacités d'interprétation des données | ONSSA, santé, environnement, | fin 2022 |
| 8 | Consolider le dispositif de collecte des données à partir des cas cliniques (Système d'information AMR: SMIV) | ONSSA | fin 2022 |
| 9 | Cartographier les traces des AMs dans l'environnement et surveillance de l'AMR dans le cadre des études microbiologiques déjà réalisé par le ministère de l'environnement | ONSSA, environnement, MPTF | fin 2022 |
| 10 | Tester, à petite échelle l'AMR dans les échantillons prélevés dans les produits végétaux | ONSSA | Fin 2022 |

POINTS D'ACTION



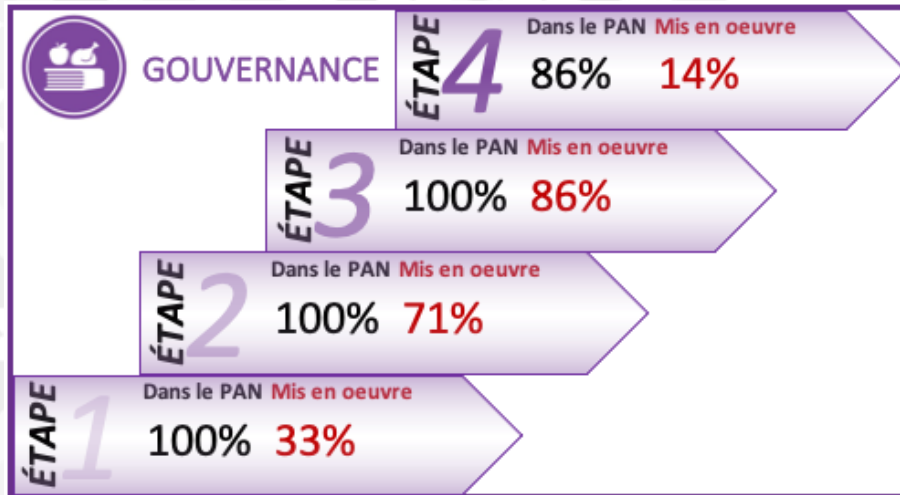
- La cartographie des voies et les flux de l'UAM est compléter pour les filières animales destinées à l'alimentation mais pas pour les autre secteurs.
- Une collecte systématique de données de l'UAM est disponible pour les filières animales destinées à l'alimentation mais pas pour les autre secteurs.
- Une collecte systématique de données de l'UAM chez les utilisateurs finaux individuels est au début de la conception
- Il existe un réseau national de laboratoires officiels capables de traiter des espèces microbiennes exigeantes mais ils n'appliquent PAS de méthodes harmonisées
- Une surveillance intégrée de la RAM est mise dans les secteurs prioritaires mais être élargi à d'autres filières et la capacité d'interprétation des données doit être améliorée

POINTS D'ACTION

|  | GOUVERNANCE | ACTIONS | RESPONSABILITÉ | DATE LIMITE |
|---|---|---|---|-------------|
| 1 | une convention de lutte contre la RAM entre les trois directions concernées | <i>MULTISECTORIEL: santé, agriculture, environnement,</i> | 2021 | |
| 2 | une circulaire interministérielle de lutte contre l'AMR | <i>MULTISECTORIEL: santé, agriculture,</i> | 2022 | |
| 3 | Decret interministeriel de lutte contre l'AMR | <i>MULTISECTORIEL: santé, agriculture, environnement, projet MPTF</i> | 2022 | |
| 4 | programmer une évaluation conjointe de l'unité AMR de l'ONSSA | ONSSA | <i>janv 2022</i> | |
| 5 | intégrer au programme d'audit interne de l'ONSSA/ DPIV Division de la pharmacie vétérinaire | ONSSA | <i>janv 2022 juste avant l'évaluation conjointe</i> | |
| 6 | mettre à jour les évaluations de la RAM et l'UAM et partager les résultats | ONSSA, | | |


POINTS D'ACTION

| | | | |
|----|---|-----------------------------|-----------------|
| 7 | programmer une analyse SWOT de la situation de la RAM | <i>projet MPTF</i> | |
| 8 | préparer la première révision du PAN | <i>multisectoriel, MPTF</i> | <i>fin 2022</i> |
| 9 | procéder à la révision du cadre réglementaire à partir de décembre | <i>MPTF</i> | <i>déc 2021</i> |
| 10 | pladoyer eu sein du ministère de l'enseignement supérieur et de tous les ministères concernés pour faire de la recherche sur les AMs une priorité nationale | | |
| 11 | faire un inventaire des équipes, des travaux et des résultats de recherche sur l'AMR, collecter tout ce qui a été publié par le pays sur l'AMR | <i>multisectoriel, MPTF</i> | <i>2022</i> |
| 12 | présenter les résultats de cet inventaire lors de la semaine mondiale de sensibilisation sur la RAM et UAM | <i>multisectoriel, MPTF</i> | <i>2022</i> |
| 13 | organiser une conférence nationale multisectorielle sur la RAM ou tous les résultats de recherche nationale sur la RAM seront présentés: concours de posters sur la RAM | <i>multisectoriel, MPTF</i> | <i>Nov-22</i> |
| 14 | adresser une lettre conjointe des trois ministères au ministère de l'enseignement supérieur pour inscrire la RAM comme priorité de recherche | <i>multisectoriel, MPTF</i> | <i>fin 2021</i> |

CONCLUSION/ Points d'action


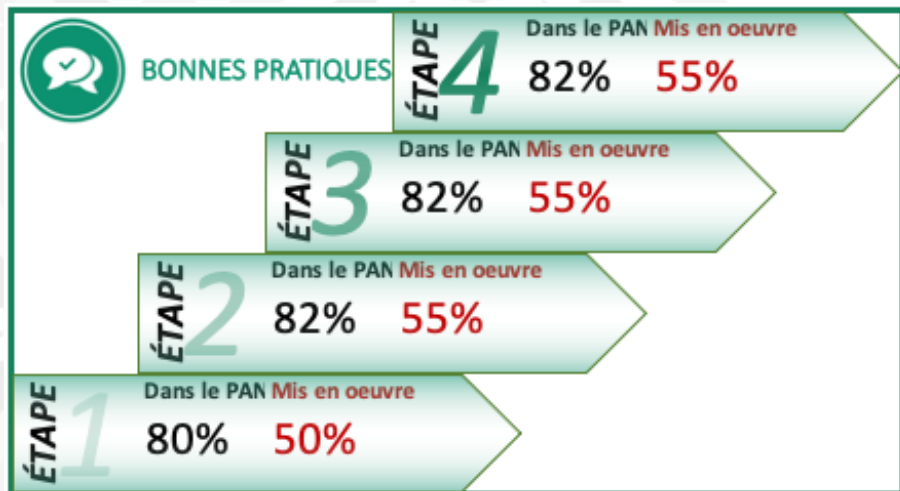
- Le comité national multisectoriel opérationnel mais n'est pas institutionnel
- Il y a une unité fonctionnelle qui est mis en place pour appuyer et gérer le sous-groupe GCM-SAA
- Une évaluation et une analyse de la situation de la RAM a été effectué mais doit être mis à jour
- Le PAN inclus un plan stratégique, un plan opérationnel, un plan budgétaire, et un plan de suivi & évaluation. Une révision est prévue
- Une révision du cadre réglementaire est nécessaire et prévue.
- La durabilité financière du PAN est supporté
- La recherche sur la RAM et l'UAM doit devenir une priorité nationale

POINTS D'ACTION

|  | BONNES PRATIQUES | ACTIONS | RESPONSABILITÉ | DATE LIMITE |
|---|-------------------------|--|---|-------------------------------|
| 1 | | établir un guide de bonne pratiques spécifique aquaculture | <i>ONSSA, ANDA /agence nationale pour le développement de l'aquaculture, MPTF</i> | <i>premier semestre 2022</i> |
| 2 | | dresser un inventaire des outils et guides existants dans tous les secteurs, les approuver et les partager avec les différentes parties prenantes | <i>ONSSA avec les partenaires</i> | <i>fin 2021</i> |
| 3 | | réaliser une étude CAP pour identifier et évaluer les risques des maladies les plus courantes liées à l'alimentation et à l'agriculture ou des problèmes de santé publique conduisant à l'UAM | <i>MPTF, multisectoriel, ONSSA</i> | <i>mi 2022</i> |
| 4 | | organiser des sessions de formations des formateurs pour l' ONCA, ANDA et FISA (Fédération interprofessionnelle du secteur avicole), maroc lait, AMA (association marocaine de l'aquaculture), AMAZO (association marocaine du zoopole) en relation avec l'AMR | <i>MPTF, ONSS, ONCA, ANDA, FISA,</i> | <i>mi 2022</i> |
| 5 | | finaliser les arrêtés d'application du nouveau décret | <i>ONSSA</i> | <i>fin 2021</i> |
| 6 | | organiser des sessions de formations des formateurs pour les conseillers agricoles de l' ONCA et les interprofessions de la production végétale | <i>ONSS, projet POPS</i> | <i>fin 2021</i> |
| 7 | | organiser des sessions de formations pour renforcer les capacités des intervenants du ministère de l'environnement pour cerner la problématique RAM | <i>MPTF, département de l'environnement</i> | <i>deuxieme semestre 2021</i> |
| 8 | | Organiser une réunion avec le département de l'environnement pour examiner les liens possibles entre les textes existants et les besoins en lien avec la RAM | <i>ONSSA, environnement, santé, professionnels, MPTF</i> | <i>déc 2021</i> |
| 9 | | Identifier les gaps dans le PAN par rapports à la gestion des déchets et proposer des actions d'amélioration du PAN par rapport à la problématique déchets | <i>multisectoriel</i> | <i>fin 2022</i> |
| 10 | | | | |

CONCLUSION/ Points d'action

- Des guides de bonnes pratiques sont élaboré dans des secteurs prioritaires. Pour des autre secteurs le développement d'un guides est nécessaire.
- Des initiatives pour appuyer les bonnes pratiques (inclus le coaching) ont été organiser et sont prévu dans le projet MPTF
- Un plan de surveillance national des résidus dans les aliments et les aliments des animaux est achevé
- Une réglementation de l'industrie, distribution, et l'utilisation des AM est achevé et un révision est prévu
- Un cadre réglementaire pour la gestion des déchets liés à l'UAM, n'est pas prévu dans le PAN
- Des initiatives de benchmarking des professionnels et des agriculteurs ne sont pas prévu dans le PAN.



Conclusion :

Les actions réalisées ont permis d'atteindre des progrès significatifs, en particulier en ce qui concerne :

- La collecte des données sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux;
- La surveillance de l'évolution de la résistance aux antimicrobiens dans les filières animales;
- L'implication des différentes parties prenantes dans le domaine de l'élevage et du dialogue intersectoriel ;
- Le but au-delà de ces réalisations c'est de lancer un appel à tous les maillons du secteur vétérinaire (Santé animale/IAA), santé humaine, végétale et environnementale pour mettre en place tous ensemble des mesures pratiques pour la lutte conjointe contre la RAM ;
- Inviter les vétérinaires praticiens à avoir recours aux antibiogrammes et utiliser d'une façon rationnelle les AB ainsi que de ne prescrire ceux classés comme critiques par l'OMSA que s'il y en a vraiment besoin ;
- Si on veut, on peut.

Malgré tous les défis organisationnels et financiers, le Maroc est en mesure d'apporter son soutien à l'effort international dans ce domaine.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



World Organisation
for Animal Health
Founded as OIE

